



Demande de prix

BEN22001-10006

Demande de Prix relative à « **Réalisation d'une étude sur les espaces / relais de promotion et/ou de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin** »

Code projet : BEN22001

Pays : Bénin

DEMANDE DE PRIX SERVICES

1. INTERVENTION	
NOM DE L'INTERVENTION :	Projet DELTA MONO
CODE DE L'INTERVENTION :	BEN22001
2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULÉ DU MARCHÉ :	Réalisation d'une étude sur « espaces / relais de promotion et de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin. »
LOTS DU MARCHÉ	Le marché est composé d'un seul lot
RÉFÉRENCE ENABEL :	BEN22001-10006
DATE DE LA DEMANDE :	Vendredi 15 septembre 2023
3. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIÈRES	
DURÉE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	Le marché débute le jour suivant la réception de la notification d'attribution et se clôture à l'exécution complète.
DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ	Le délai d'exécution est de soixante (60) jours ouvrables à compter du lendemain du jour qui suit la date de réception de l'ordre de service.
LIEU D'EXÉCUTION DE LA CONSULTANCE :	La consultation se déroulera au Sud Bénin principalement dans les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique, du Littoral, du Mono et du Couffo.
PERSONNE DE CONTACT ENABEL :	M. Abdoul-Hamed TANGAH, Acheteur Public, Email : abdoul-hamed.tangah@enabel.be
FONCTIONNAIRE DIRIGEANT DU MARCHÉ	M. Romuald QUENUM, Intervention Officer Transition Agro-écologique ; Email: romuald.quenum@enabel.be
MODALITÉS DE PAYEMENT :	<p>Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué suivant les modalités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} paiement après l'atelier de validation du draft de rapport final de l'étude ; Le draft du rapport final de l'étude sera soumis en version hard (03 exemplaires) et sur clé USB ; - Solde après réception du rapport final de l'étude intégrant les observations faites lors de la validation du draft. Le rapport final validé sera soumis en version hard (03 exemplaires) et sur clé USB. <p>L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) à l'adresse suivante :</p> <p>Att : Mr Romuald S. QUENUM DELTA MONO/Enabel Bénin, sis à Comè, quartier Sègbé, von longeant la clôture du CEG1. 02 BP 8118 Cotonou Bénin, Email : romuald.quenum@enabel.be</p>

4. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	Vendredi 29 septembre 2023 à 10 heures 00 au plus tard
	LIEU :	<p>Les soumissionnaires peuvent soumettre les offres de la manière suivante :</p> <p>Un (01) exemplaire original et deux (02) copies de l'offre complète seront introduits sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à son offre sur papier, une version électronique, sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format PDF sur Clé Usb, conforme à la version papier.</p> <p>Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : « Réalisation d'une étude sur les espaces / relais de promotion et/ou de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin – BEN22001-10006 »</p> <p>ATT : M. Abdoul-Hamed TANGAH</p> <p>par remise contre inscription et émargement dans le registre de réception des dossiers de marchés publics du secrétariat du projet DELTA MONO, sis à Comè, Quartier Sègbé voie longeant la clôture du CEG1</p> <p>Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de : 8H30 à 13h30 et de 14 h15 à 17 h30 ; et le vendredi de : 8h30 à 13heure.</p>
VALIDITÉ DES OFFRES :	120 jours de calendrier	
CRITÈRES DE SÉLECTION	<p>Le soumissionnaire peut être une personne morale (cabinet/bureau d'études/Société/ONG/OPA/Consortium) ou un groupement de personnes physiques immatriculés dans le pays d'établissement ou encore une personne physique remplissant les critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour le cabinet/bureau d'étude/Société/ONG/OPA/Consortium - Disposer d'un registre de commerce établi au nom du Cabinet/bureau d'études/Société/Consortium/ONG/OPA tout document officiel justifiant l'existence du soumissionnaire ; - Avoir exécuté deux (02) prestations similaires (études économiques / études de marché / stratégies de commercialisation / études filières dans le domaine de l'agriculture) au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) à compter de la date de réception des offres pour un montant minimum de 7 500 Euros pour chaque prestation similaire. - Justifier d'une bonne connaissance du contexte de la promotion/commercialisation des produits agricoles locaux ou produits issus de l'agriculture durable au travers de deux (02) 	

	<p>missions/études en Afrique de l'Ouest à compter de la date de réception des offres.</p> <p>✓ Pour la personne physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un Identifiant Fiscal Unique ou équivalent ; - Avoir réalisée deux (02) prestations similaires (étude économiques / études de marché / stratégies de commercialisation / études filières y intégrant les aspects commercialisation dans les domaines de l'agriculture) au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) à compter de la date de réception des offres pour un montant minimum de 7 500 Euros pour chaque prestation similaire. - Justifier d'une bonne connaissance du contexte de la promotion/commercialisation des produits agricoles locaux ou produits issus de l'agriculture durable au travers de deux (02) missions/études en Afrique de l'Ouest à compter de la date de réception des offres
RÉGULARITÉ DES OFFRES	Le délai d'exécution qui ne doit pas dépasser le délai maximum exigé est l'un des éléments de régularité.

CRITÈRE D'ATTRIBUTION :	<p>Ce marché est un marché à bordereau de prix hors TVA car le projet DELTA MONO est financé par l'Union Européenne et est exempté de la TVA. Les critères d'attribution sont ci-dessous :</p>														
	<p>Critère 1 : Proposition technique (70 points)</p> <table border="1" data-bbox="603 1142 1460 1594"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Éléments de la méthodologie (60 Pts)</th> <th>Pondération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Commentaires et plus-value sur les termes de référence (8 points pour les commentaires et 7 points pour la plus-value)</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Qualité de la méthodologie de travail associée à un planning cohérent</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Compétences de l'expert mobilisé pour la fourniture des livrables de qualité</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Total</td> <td>70</td> </tr> </tbody> </table> <p>✓ Profil de l'expert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) Expert marketing et commercialisation (25 points) - Diplôme universitaire (BAC + 5) en Agrobusiness ou commercialisation ou marketing ou tout diplôme de domaine pertinent (diplôme conforme : 2 pts). <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme BAC + 5 ou plus : 2 pts ○ Tout diplôme inférieur au niveau BAC + 5 : 0 pt 	N°	Éléments de la méthodologie (60 Pts)	Pondération	1	Commentaires et plus-value sur les termes de référence (8 points pour les commentaires et 7 points pour la plus-value)	15	2	Qualité de la méthodologie de travail associée à un planning cohérent	30	3	Compétences de l'expert mobilisé pour la fourniture des livrables de qualité	25	Total	
N°	Éléments de la méthodologie (60 Pts)	Pondération													
1	Commentaires et plus-value sur les termes de référence (8 points pour les commentaires et 7 points pour la plus-value)	15													
2	Qualité de la méthodologie de travail associée à un planning cohérent	30													
3	Compétences de l'expert mobilisé pour la fourniture des livrables de qualité	25													
Total		70													

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir réalisé trois (03) missions Etude de marché ou Elaboration de stratégies de commercialisation ou prestations similaires au cours des cinq dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) ; <ul style="list-style-type: none"> o 3 points par mission prouvée par une attestation de bonne fin d'exécution - Avoir réalisé deux (02) missions d'accompagnement ou promotion d'entreprises de commercialisation de produits agricoles locaux ou prestations similaires ; <ul style="list-style-type: none"> o 3 points par mission prouvée par une attestation de bonne fin d'exécution - Justifier d'une bonne connaissance des produits agricoles locaux commercialisés sur les principaux espaces de commercialisation dans la zone Sud du Bénin et prouvées par deux attestations de bonne fin d'exécution ; <ul style="list-style-type: none"> o 3 points par mission prouvée par une attestation de bonne fin d'exécution - Disposer d'une bonne connaissance des espaces de commercialisation et de promotion des produits issus de l'agriculture durable dans le Sud Bénin (expérience/mission mentionnées sur le CV : 2 points) <ul style="list-style-type: none"> o 1 pt par mission valable ou pertinente <p>Critère 2 : Proposition financières (30 points)</p> <p>La méthode de calcul pour l'attribution des points sur le critère prix sera la suivante :</p> <p>Points = (Prix de l'offre la plus basse/Prix de l'offre à évaluer) x 30</p> <p>Points totaux= Points critère 1 + Points Critère 2.</p> <p>Le marché sera attribué à l'offre ayant obtenu le meilleur rapport qualité / prix</p>
<p>QUANTITÉS</p>	<p>Les quantités à commander sont exprimées en personnes/jour. La mission est estimée à un total de 30 personnes/jour.</p>

5. DOCUMENTS DU MARCHÉ (PIÈCES À FOURNIR)		
N°	DÉNOMINATION	N° ANNEXE*
1.	Formulaire de soumission	Annexe 1
2.	Déclaration KYC (déclaration sur honneur-motifs d'exclusion) signée	Annexe 5
3.	Offre de prix (Formulaire de prix et bordereau de prix)	Annexes 2 et 3
4.	Une offre technique	A joindre à l'offre
5.	CV + Copie des diplômes de l'expert	A joindre à l'offre
6.	Les attestations d'emploi, de service fait ou de bonne fin d'exécution pouvant justifier les expériences de l'expert dans les domaines exigés	A joindre à l'offre
7.	Une attestation de paiement des impôts valable au dernier trimestre achevé pour les soumissionnaires personne morale	A joindre à l'offre
8.	Une attestation de paiement des cotisations sociales (CNSS ou équivalent dans le pays d'établissement) valable les 6 derniers mois ; pour les soumissionnaires personne morale	A joindre à l'offre
9.	Le casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour le signataire de l'offre	A joindre
10.	La copie du relevé d'identité bancaire	A joindre
11.	L'attestation ou certificat de disponibilité	A joindre
12.	Le formulaire du délai d'exécution	Annexe 6
13.	RCCM pour les personnes morales	A joindre
14.	Identifiant fiscal unique pour les personnes physiques	A joindre

* A joindre à l'offre (la notification et ces documents constituant le contrat).

Contexte et justification

Fiche d'intervention

Titre	Appui à la gestion de la réserve de biosphère du Mono (Sud Bénin)
Durée	La durée indicative de l'action est de 84 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement. La durée de la phase d'implémentation est de 50 mois.
Zone géographique	Bénin – Réserve de biosphère du delta du Mono, département du Mono.
Budget	Total de 9.000.000 Euros, dont 6.000.000 Euros de financement UE et 3.000.000 Euros de financement de la Coopération luxembourgeoise.
Acteurs de mise en œuvre	Acteurs institutionnels et mandatés : MAEP, MCDVDD / CENAGREF, ATDA, DDAEP, DPH, communes, Comités de concertation / Valorisation ONG internationales et nationales impliquées dans la préservation de la nature et le développement de Systèmes Alimentaires durables,
Bénéficiaires	Bénéficiaires : les populations vivant dans la réserve de biosphère du Mono, en particulier les groupes impactés négativement par les mesures de préservation.
Objectif général	Contribuer au développement territorial inclusif, durable et résilient au changement climatique de la réserve de biosphère du Mono MAB UNESCO et de l'aire marine protégée contiguë de Avlékété-Bouche du Roy.
Objectif spécifique	Renforcer l'usage de pratiques agroécologiques et la construction de systèmes alimentaires durables auprès des agriculteurs et agricultrices (y compris pêcheurs) au sein de la réserve de biosphère du Mono et de ses périphéries.
Résultats escomptés	Résultat 1 : Les acteurs institutionnels sont renforcés et les populations sont sensibilisées sur l'existence de la réserve de biosphère et la nécessité de la préserver ; Résultat 2 : Les agriculteurs et agricultrices au sein de la réserve sont soutenus dans leur démarche vers la transition agroécologique et la construction de Systèmes Alimentaires Durables ; Résultat 3 : L'insertion professionnelle des jeunes et la création / Développement d'entreprises dans les métiers liés à la transition agroécologique et la mise en place de Systèmes Alimentaires Durables sont accompagnés ; Résultat 4 : L'impact de la transition agroécologique est évalué et valorisé auprès des acteurs du secteur agricole.

Contexte et stratégie de mise en œuvre de l'intervention

L'Union européenne accompagne le Bénin dans le cadre du Programme Indicatif Multi annuel (PIM 2021-2027), qui comprend deux domaines prioritaires. Le domaine prioritaire 1 du PIM (OS1) vise la promotion des mesures de gestion efficaces et la valorisation des espaces à haute valeur écologique. Quant au domaine prioritaire 2, il accompagne le renforcement de l'écosystème portuaire en soutenant un port durable dans un environnement sain et respectant la biodiversité. Dans le cadre du programme indicatif – domaine prioritaire 1, l'Union européenne a élaboré une proposition d'action (UE AD3 BIODIVERSITY) dont l'objectif global est de contribuer au développement territorial inclusif, durable et résilient au changement climatique de la réserve de biosphère du Mono MAB UNESCO et de l'aire marine protégée contiguë de Avlékété-Bouche du Roy. **Cet objectif global est mis en œuvre à travers deux composantes (objectifs spécifiques).**

1. La première composante (Objectif 1) sera mise en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), en collaboration avec l'ONG ECO BENIN.
2. La seconde composante (objectif 2) qui vise à « renforcer l'usage de pratiques agroécologiques et la construction de systèmes alimentaires durables auprès des agriculteurs et agricultrices exploitants (y compris pêcheurs) au sein de la réserve de biosphère du Mono et dans ses périphéries est mise en œuvre par Enabel (gestion indirecte). A cet effet, une convention de délégation a été signée entre l'Union européenne et Enabel.

L'atteinte de cet objectif 2 passe par un accompagnement des agriculteurs et agricultrices (y compris pêcheurs/pisciculteurs) de la réserve de la biosphère dans leur démarche de transition agroécologique et de construction de systèmes alimentaires durables.

Pour y arriver, il s'agira de mener avec ces acteurs des actions visant à réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement et à les accompagner dans la mise en place d'un processus de transition agroécologique autour d'une identité « Réserve de biosphère du Mono » tout en favorisant la construction de systèmes alimentaires sains, résilients et durables.

Par ailleurs, les acteurs qui sont déjà dans l'agroécologie se plaignent des difficultés liées à la commercialisation des produits agroécologiques notamment :

- La faible compétitivité/attractivité des produits agroécologiques (les coûts de production de ces produits sont plus élevés que les produits conventionnels) ;
- L'absence de marchés spécifiques dédiés aux produits agroécologiques (les produits conventionnels et agroécologiques sont vendus aux mêmes prix et sur les mêmes marchés) ;
- La méconnaissance des produits agroécologiques par les consommateurs ;
- L'absence d'information / visibilité sur les qualités des produits agroécologiques et leurs impacts positifs sur la santé des consommateurs.

Pour atteindre l'objectif assigné à Enabel, une étude sur les espaces / relais de promotion et/ou de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin s'avère nécessaire. Il faut comprendre par espace / relais de promotion et/ou de commercialisation tout endroit permettant la commercialisation et/ou la promotion des produits issus de l'agriculture durable. Il peut s'agir de points de vente physique, d'espaces virtuels/plateformes, de foires spécifiques, d'événements identitaires (NONVITCHA, OUEME XWE, GLEHOUE XWE, etc.).

Ce diagnostic vise donc à caractériser ces espaces physiques et virtuels de promotion et de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable tout en tenant compte des freins/contraintes qui pourraient limiter leur développement et entraver un accès facile des consommateurs (demandeurs de la nourriture de qualité) à ces produits. Par ailleurs, cette étude abordera les relations entre consommateurs et producteurs engagés dans la transition agroécologique afin de proposer des pistes d'action / recommandations pour améliorer une meilleure mise en marché des produits issus de l'agriculture durable.

- La réussite de la transition agroécologie dépend aussi d'un changement d'habitude des consommateurs pour l'acceptation et la consommation des produits agroécologiques à des « prix justes » ; ce qui crée les marchés d'écoulements aux producteurs. Plus la demande des produits agroécologiques sera forte ; mieux les producteurs vont s'organiser, produire et répondre à la demande. La question du marché est donc fondamentale dans le processus de transition agroécologique.

Les présents termes de références sont élaborés pour recruter un prestataire devant conduire cette étude au profit du Projet Delta Mono.

Objectifs

L'objectif principal de cette étude est d'identifier et de caractériser les espaces / relais de promotion et/ou de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin, tout en tenant compte des freins/contraintes qui pourraient limiter leur développement et entraver un accès facile des consommateurs à ces produits.

Il s'agira de manière plus spécifique de :

- 1) Identifier et caractériser les marchés physiques et virtuels (ou plateformes) de distribution / commercialisation des produits issus de l'agriculture durable ainsi que les espaces de promotion des produits agroécologiques ;
- 2) Répertorier et prioriser les produits issus de l'agriculture durable fortement demandés sur chaque type d'espace et/ou disposant d'un fort potentiel de commercialisation auprès des consommateurs assorti d'un tableau des prix moyen par type de produit ;
- 3) Caractériser les circuits / flux d'approvisionnement de ces espaces en produits agroécologiques ainsi que les relations d'affaires / fourniture de produits agroécologiques entre les producteurs et autres parties prenantes de ces espaces ;
- 4) Caractériser les principaux types de consommateurs (demandeurs de nourriture de qualité) et analyser les possibilités de collaboration entre ces consommateurs et les acteurs de la chaîne de distribution engagés dans une démarche de transition agroécologique pour des relations directes et des circuits courts de commercialisation ;
- 5) Identifier les freins/contraintes au développement des espaces de promotion et de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable ;
- 6) Proposer des pistes d'actions à forte valeur ajoutée pour le projet afin de lever certains freins/contraintes au développement de ces espaces et pour améliorer la mise en marché des produits issus de l'agriculture durable en tenant compte des initiatives des différents acteurs œuvrant pour une promotion de la transition agroécologique.

Résultats

Aux termes de la mission, un **rapport analytique** rédigé en français sera produit et fournira :

- Un inventaire des points de vente physique, d'espaces virtuels/plateformes, de foires spécifiques, d'événements identitaires, etc. dans le Sud Bénin
- Une caractérisation des espaces physiques et virtuels (ou plateformes) de distribution / promotion / commercialisation des produits issus de l'agriculture durable assortie des mécanismes d'approvisionnement de ces espaces et des relations d'affaires avec les producteurs engagés dans une démarche de transition agroécologique ;
- Une priorisation des produits issus de l'agriculture durable fortement demandés sur ces espaces et/ou disposant d'un fort potentiel de commercialisation auprès des consommateurs assorti d'un tableau comparatif de prix avec les produits conventionnels ;
- Les principaux freins et/ou contraintes à un développement de ces espaces dédiés à la promotion et la commercialisation des produits issus de l'agriculture durable ;
- Une proposition de forme de collaboration directe entre consommateurs (demandeurs de la nourriture de qualité) et des producteurs engagés dans la transition agroécologique ;
- Une proposition de recommandations d'actions à forte valeur ajoutée à réaliser par le projet pour faciliter une meilleure mise en marché des produits issus de l'agriculture durable.

Livrables

Les livrables attendus de la prestation sont :

- **Un rapport de démarrage** : extrait principal de la réunion de cadrage, il présente la méthodologie validée, précise la qualité des outils ainsi que les produits attendus. Le rapport de démarrage inclut aussi le plan de travail (planning de l'étude) ; ce rapport sera transmis au projet cinq (5) jours ouvrables après la séance de cadrage ;
- **Le draft de rapport d'étude** présentant les résultats de l'étude. Il sera soumis à la validation selon des modalités définies de commun accord entre le prestataire et le Fonctionnaire dirigeant ; ce rapport sera transmis au projet 30 jours ouvrables après le début de la phase de collecte des données ;
- **Un rapport final de l'étude** prenant en compte les observations/commentaires. Il pourra également, au besoin faire état du déroulement de la mission (réalisations, difficultés rencontrées, personnes/institutions enquêtées, points d'attentions, ...). Il sera transmis au projet dix (10) jours ouvrables après la tenue de l'atelier de validation.

Méthodologie

Approche méthodologique

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, le prestataire travaillera en étroite collaboration avec un groupe de référence constitué pour la circonstance pour superviser la présente étude. La liste des membres de ce groupe sera communiquée au prestataire à la séance de cadrage. En appui donc à ce groupe, il devra au minimum :

- Réaliser une revue documentaire précisant les documents exploités ;
- Préciser la méthode de collecte des informations permettant d'identifier et de caractériser les espaces / relais de promotion et/ou de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin ;
- Identifier (de la manière la plus exhaustive) les acteurs à rencontrer et interviewer ;
- Proposer ses propres méthodes, techniques et outils pour répondre aux objectifs de l'étude ;
- Réaliser les différents entretiens avec les acteurs ;
- Produire les différents livrables de l'étude.

Par conséquent, le prestataire proposera un contenu détaillé pour les trois (3) phases de l'étude : préparation, réalisation et production des livrables de l'étude.

Gestion de la Qualité

Dans le cadre de l'étude, un accent sera mis sur la participation interactive et la prise en compte des aspirations des consommateurs / clients des espaces de promotion et de commercialisation des produits agroécologiques dans une perspective d'analyse et de promotion de relations équilibrées entre les consommateurs – les commerçants – les producteurs et/ou transformateurs. Le prestataire est redevable devant le Manager du Projet Delta Mono de la qualité des produits livrés.

Les éventuelles difficultés méthodologiques qui se seraient présentées pendant la mise en œuvre et qui auraient eu un effet sur le processus, seront mentionnées dans le chapitre « méthodologie » du rapport. Cependant, tout élément qui pourrait mettre en péril la qualité de l'étude, ou les principes de l'indépendance, de la transparence ou encore de l'impartialité, doit être porté à l'attention du Manager du Projet pendant le processus de mise en œuvre de la mission afin de pouvoir y remédier proactivement et de limiter son impact sur la qualité de l'étude.

Enabel dispose d'un « bureau d'intégrité » où des situations problématiques par rapport à l'indépendance, l'impartialité ou la transparence peuvent être introduites par le contractant, voir [FR - BTC/ENABEL Integrity Desk](#).

Gestion et pilotage de l'étude

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du pilotage global et de la supervision de ce marché, c'est-à-dire il veille à la cohérence et le lien entre les phases de la prestation, leur contenu, les calendriers, ainsi que la validation des livrables. Il assurera l'organisation et la prise en charge logistique et matérielle pour les ateliers prévus et ce, en fonction de la méthodologie retenue par phase.

Il facilitera l'accès à la documentation et assurera la supervision administrative et financière de la prestation. Il veille à maintenir des échanges constructifs et réalistes dans les discussions/débats tenus au niveau du groupe de référence.

La validation technique et l'enrichissement pour l'ensemble des recommandations faites par le prestataire se feront dans le cadre d'une (ou si nécessaire de plusieurs) réunion(s) regroupant les principaux acteurs et bénéficiaires de cette étude.

Le prestataire a la responsabilité méthodologique du processus et est redevable de la qualité des résultats des produits attendus au plan conceptuel, méthodologique, y compris l'animation des ateliers divers.

Au niveau du prestataire, avec l'appui du fonctionnaire dirigeant, le/la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec :

- **Les Intervention Officer (IO)** impliqués dans la réalisation de l'étude (IO Genre, IO Facilitateur de Changement, IO Suivi-évaluation) ;
- **Le groupe de référence** constitué pour la circonstance sera probablement composé d'acteurs tels que la FAEB, le Réseau Jinukun, l'association Conso Mag, le CCN-AE, JinuKun Store, CNA, FUPRO, le Point Focal de l'Agroécologie du MAEP, etc. ; la composition de ce groupe sera finalisée au démarrage de l'étude.

Ces interventions se feront sous la supervision du fonctionnaire dirigeant, sous la coordination du **Manager du Projet**.

NB : Pour l'expert proposé, fournir les preuves / références d'expériences et des diplômes exigés.

7- ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULÉ DU MARCHÉ :	Réalisation d'une étude sur « espaces / relais de promotion et de commercialisation des produits issus de l'agriculture durable au Sud Bénin. »
RÉFÉRENCE ENABEL :	BEN22001-10006

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ / PERSONNE PHYSIQUE	
DÉNOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMÉRO D'ENTREPRISE :	
REPRÉSENTÉE PAR (NOM ET PRÉNOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS (RIB) :	
INSTITUTION FINANCIÈRE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché.

Nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISÉE :	

8- ANNEXE 2 : FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **DP BEN BEN22001-10006**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la DP et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée ne fait pas l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du **DP BEN BEN22001-10006**, aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

Montant total HTVA :

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

9- ANNEXE 3 : BORDEREAU DE PRIX

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire en euros (Hors TVA)	Prix total en euros (Hors TVA)
Expert marketing & commercialisation - Prestations à domicile	P/Jour ¹	10		
Expert marketing & commercialisation - Prestations sur le terrain	P/jour	20		
Transport internationaux	Billet aller-retour			
Montant total H TVA euros				
Montant total Hors TVA en lettres en euro :				
Lieu et date				
Nom, titre, Signature				

¹ Les personne/jour peuvent être des hommes, des femmes ou x

ANNEXE 4 : DISPOSITION CONTRACTUELLES

1. Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux et fournitures passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

2. Acceptation de la commande

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont PAS applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières. L'acceptation d'une commande suppose en outre que l'Adjudicataire s'engage à fournir les éventuelles pièces de rechange pour la période d'utilisation totale prévue des produits livrés. Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

3. Prix

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés dans la monnaie mentionnée dans le formulaire d'offre de prix. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, livraison (DDP au lieu de livraison) et déchargement ;

Les honoraires, les per diem, les frais de logement, d'assurance, de visas, de transport, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, les frais liés aux éventuels droits de propriété intellectuelle.

Sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit. La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

4. Modalités de livraison/d'exécution

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse de livraison doivent être rigoureusement observés. Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du bon de commande, le contenu du colis (nature de la marchandise et quantité), ainsi que de tous les certificats et documents exigés. Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 20% du montant total de la commande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant. Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5. Refus et acceptation en cas de fournitures et services

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que

L'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci. L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte. En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4 des présentes conditions spécifiques d'achat.

6. Garantie

Outre la garantie légale des vices cachés, les équipements sont garantis à partir de la date de leur mise en service. Pendant ce délai, l'Adjudicataire, à ses propres frais, répare ou remplace au choix du Pouvoir Adjudicateur tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient le Pouvoir Adjudicateur indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour lui-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie s'applique aux réparations et aux biens ou services fournis en remplacement.

7. Sécurité

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution. Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier. Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.

8. Sous-traitance et cession

L'Adjudicataire est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet de la présente commande, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques de l'Adjudicataire et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s). Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

9. Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et mentionnent les numéros de référence et date du bon de commande, la description des biens ou services fournis ou travaux exécutés avec pour chaque poste les quantités ainsi que les prix unitaires et globaux avec TVA. Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier après réception de la facture.

Le paiement sera effectué à 100% à la réception définitive des services.

10. Responsabilités

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution de la commande. L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

11. Assurances

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution de la présente commande, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission. Les polices à souscrire par l'Adjudicataire doivent stipuler qu'aucune modification ou résiliation de la police et qu'aucune suspension de la couverture ne peut être appliquée sans que l'assureur ait informé le Pouvoir Adjudicateur de cette mesure au moins un mois à l'avance. L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

12. Droits de propriété intellectuelle

L'Adjudicataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis. L'Adjudicataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que l'Adjudicataire ait un droit de regard sur

les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable. L'Adjudicataire s'engage, soit à obtenir le droit d'utiliser plus avant les produits concernés en faveur du Pouvoir Adjudicateur, soit à modifier ces produits ou à les remplacer à ses propres frais, afin de mettre fin à la violation sans pour autant changer les spécifications fondamentales des produits. Le prix d'acquisition des éventuels droits de brevet et les éventuels autres droits de propriété intellectuelle, tout comme les redevances dues pour les licences d'exploitation du brevet ainsi que pour le maintien du brevet ou tout autre redevance sont supportées par l'Adjudicataire, indépendamment du fait que leur existence soit signalée ou non dans les documents contractuels. Le prestataire cède, sans contrepartie financière, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

13. Obligation de confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont l'Adjudicataire prend connaissance dans le cadre de cette commande reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur. L'Adjudicataire s'engage :

- à garder confidentielles les informations reçues et à ne pas les transmettre à un tiers sans accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à utiliser les informations reçues uniquement dans le cadre de la commande ;
- à communiquer les informations reçues uniquement au personnel qui doit en disposer dans le cadre de la commande ;
- à renvoyer les informations reçues et toutes leurs éventuelles copies sur simple demande du Pouvoir Adjudicateur ;

Cette obligation de confidentialité court pendant toute la durée de la commande et, sauf convention contraire, se poursuit pendant une période de deux ans à compter de l'échéance de celle-ci.

14. Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en la matière.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

15. Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché. Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

ANNEXE 5 : DÉCLARATION KYC

Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :

- 1° participation à une **organisation criminelle** ;
- 2° **corruption** ;
- 3° **fraude** ;
- 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
- 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
- 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
- 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 <lien> ;
 - b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
 - c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considéré comme élément suffisamment plausible.
5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
 7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Date

Localisation

Signature

Annexe 5 : Formulaire de délai d'exécution

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons exécuté le présent marché référencé BEN22001-10006 dans un délai de :

.....
.....
.....
.....

Date

Localisation

Signature